

COMMENT TRIER MES DÉCHETS ?

QUOI ?

COMMENT ?

QUEL BAC ?

X PAPIERS / EMBALLAGES CARTONNÉS



Tous les papiers se trient et se recyclent

- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X PENSEZ À PLIER LES CARTONS
- X BIEN VIDÉS



X SEULS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES SE RECYCLENT



- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X VIDÉS ET NON LAVÉS



X POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



Attention aux nuisances sonores, respectez le voisinage

- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X VIDÉS ET NON LAVÉS
- X SANS BOUCHON NI CAPSULE



X ORDURES MÉNAGÈRES



ou compost
ou compost si petite quantité
ou déchetterie

- X EN SAC FERMÉ MAX 60 LITRES



X DÉCHETTERIE

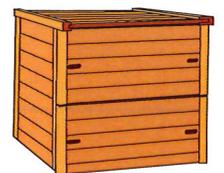


X LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



En petite quantité

LE COMPOSTAGE VOUS INTÉRESSE ?
Contactez le service déchets !



LE GRÉSIVAUDAN AU QUOTIDIEN

LES POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITÉ

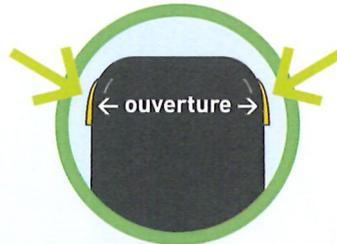
✓ A FAIRE



- Déposez **vos ordures ménagères en sac fermé** dans le bac gris (max 60 litres)



- Utilisez la **barre pour ouvrir le bac**, si elle est accessible



- Pensez à utiliser les **ouvertures** de chaque côté du bac



- Échangez, vos **sacs de précollecte en mairie** (sur présentation des anciens)

✗ A NE PAS FAIRE



- Ne déposez **pas** vos déchets **à côté des bacs**
- Cela est considéré comme du dépôt sauvage. Les amendes encourues vont de 450€ à 3 000€



- Ne déposez **pas** vos déchets la nuit par respect du voisinage.



- Ne laissez **pas** tourner votre **moteur** lors du dépôt.



- Ne gênez pas l'**accès du véhicule de collecte** en restant stationné à proximité du point de collecte après votre dépôt



Tous les déchets ne se recyclent pas. Consultez les consignes de tri au recto.

Pour les autres déchets, rendez-vous dans les déchetteries*

CROLLES	
LE TOUVET	Du lundi au dimanche de 8h15 à 17h45
SAINT-ISMIER	
SAINT-MARTIN-D'URIAGE	Du mardi au jeudi de 13h à 17h45, vendredi de 9h à 17h45, samedi de 8h30 à 17h45

* Fermées les jours fériés